

112
89

N° 295 Du 26 thermidor an 10

Laissez passer librement Pierre Antoine Riviere domicilié à us municipalité
natif d' Polignac département d' le Cantal âgé de 113 ans, taille
d' 1 m 63 m cheveux et sourcils gris yeux bleus et jaunes
front grand nez long bouche grande menton roud visage

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° _____
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des bourgeois de Mauriac
en date du 25 de juin et sur l'attestation du citoyen Jean Vincent Riviere demeurant
à allat et du citoyen P. Riviere demeurant à
St. Julien Cantal lesquels ont signé avec nous. et l'us Riviere

Riviere Riviere Riviere

N° 296 Du 30 idem

Laissez passer librement Jean Gely porteur d'un certificat d'amnistie daté de sept jours
natif d' Mauriac domicilié à us municipalité
d' us département d' le Cantal âgé de 33 ans, taille
d' 1 m 62 m cheveux et sourcils blonds yeux bleus
front ouvert nez plate bouche moyenne menton roud visage

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° _____
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des bourgeois de Mauriac
en date du 27 de juin et sur l'attestation du citoyen Jean Danartorg demeurant
à aurillac et du citoyen Antoine Chablat demeurant à
Jume lesquels ont signé avec nous. et l'us Gely nel asen paine

Danartorg Chablat

N° 297 Du 2 jour

Laissez passer librement Pierre Borie porteur d'un certificat d'amnistie daté de sept jours
natif d' St. Maurat domicilié à us municipalité
d' us département d' le Cantal âgé de 29 ans, taille
d' 1 m 57 m cheveux et sourcils bruns yeux bruns
front ouvert nez velu bouche moyenne menton roud visage

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° _____
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des mairies de Mauriac
en date du 29 de juin et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à aurillac et du citoyen J. Borie (brun) demeurant à
Jume lesquels ont signé avec nous. et l'us Borie nel asen paine

Chablat Borie

id
siers